Envoyé en préfecture le 29/05/2026
Reçu en préfecture le 29/05/2026
Publié le
ID : 035-213502313-20260521-41_2026-DE

Département d'Ille-et-Vilaine - Canton de Bain-de-Bretagne

C O M M U N E

de

P O L I G N É

2 Rue du Tertre Gris

- 35 320 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an DEUX MILLE VINGT SIX le 21 MAI à 20h00 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Poligné, sous la présidence de **Monsieur Jean-François GUYOMARD, Maire**.

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15
présents : 14
votants : 15

PRÉSENTS : JF. GUYOMARD – A. MEHAT – B. LECUE – C. MARCAULT – G. THOMAS – I. MOISON – JM. PINARD – N. JOLIVEL – O. HERSENT – S. LE SAOUT – JL. BOSSE – C. ALLAIN – V. MAIRESSE – J. HODY
REPRESENTÉS : A. LEBRETON pouvoir à JM. PINARD
EXCUSES :

G. THOMAS a été élu secrétaire de séance

Date de convocation : Le 12/05/2026

DÉLIBÉRATION N° 41-2026 : CONTRAT DE MAINTENANCE DES DEFIBRILLATEURS

M. Le Maire informe les membres du conseil de la nécessité de mettre en place un contrat de maintenance pour les défibrillateurs appartenant à la commune.
La société CARDIOUEST, qui les a fournis et installés, propose un contrat d'une durée de 3 ans, à compter du 1er juin 2026.

Après échange et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Valide** le contrat de maintenance des défibrillateurs pour une durée de 3 ans à compter du 01 juin 2026 avec la société CARDIOUEST.
- **Mandate** M. Le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré à Poligné

Le / la secrétaire de séance

Le Maire,
Jean-François GUYOMARD